



FUTAIE IRRÉGULIÈRE OU FUTAIE PAR BOUQUETS

N°272511 (1/2)

CARACTÉRISTIQUES

Peuplement irrégulier, souvent par bouquets

Couvert variable, parfois incomplet avec des bouquets plus ou moins denses

Hauteur variable

Toutes classes de fertilité

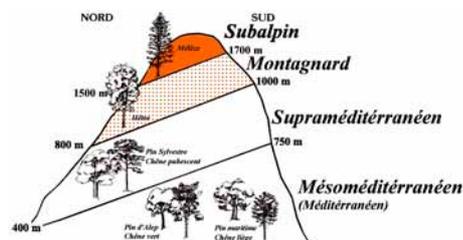
AUTO-ÉCOLOGIE, EXPOSITION, SOLS, BILAN HYDRIQUE

Étage subalpin et montagnard.

Toutes expositions.

Peuplements plus fréquents dans les Alpes internes.

MONTAGNE



Ces peuplements sont issus de la colonisation plus ou moins complète de pâturages, de couloirs d'avalanches, ou encore le résultat de coupes abusives.

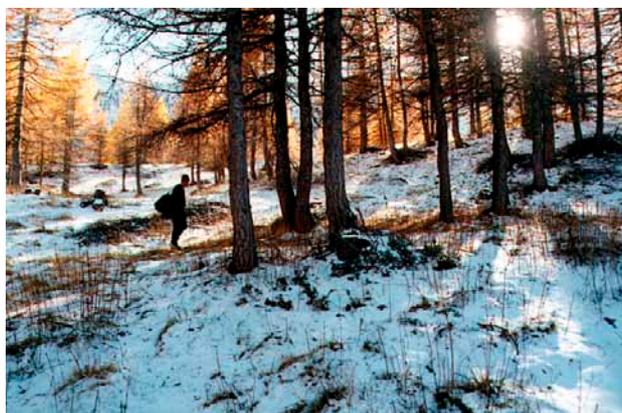
Soit, ils sont composés d'arbres d'âge et de dimensions différentes en mélange pied à pied, soit, les arbres forment des bouquets plus ou moins grands entrecoupés de clairières.

La colonisation de ces clairières par des semis est fréquente.

En altitude ou dans les peuplements lâches, les arbres sont coniques et bas branchus.

Généralement purs, ils peu-

vent parfois être parsemés de pins et de feuillus pionniers.



CRPF - Valgaudemar / Champsaur (05)

Les peuplements irréguliers et clairs de Mélèze présentent un bon potentiel pastoral



Sans intervention humaine, la dynamique de végétation va conduire à la disparition d'une grande partie du mélézin par conquête d'autres essences (Sapin pectiné, Pin cembro, Pin à crochet, Epicéa, Hêtre) ou par embroussaillage. Le Mélèze restera cantonné aux couloirs d'avalanche et aux pré-bois d'altitude.



Ces peuplements ont une production de bois très variable. Elle est généralement plus faible dans les peuplements très lâches et clairiérés et dans les peuplements d'altitude, où les arbres ont une forme médiocre (troncs coniques, crosses dues à la reptation de la neige).



Le Mélèze joue un rôle important dans la protection des sols. C'est une essence emblématique à forte valeur paysagère.



Habitats d'intérêt communautaire :

42.31 et 42.32 à Larix decidua et/ou Pinus cembra qui concernent plutôt les mélézins en phase pionnière ou transitoire de l'étage subalpin. Ce peuplement offre une mosaïque d'habitats du plus grand intérêt par le grand nombre des niches offertes à la faune et à la flore.



Le couvert clair du Mélèze est favorable à la production fourragère. Les sous-bois sont appréciés pour le pâturage bovin et ovin.

Variantes :

- Présence de Pin cembro, Pin à crochet et Pin sylvestre.
- En mélange avec des feuillus : Sorbiers, Érables, Alisiers, Trembles, Bouleaux, etc.



CRPF - Briançonnais (05)

Futaie irrégulière dense. Il est impératif de réaliser un dépressage énergétique dans les régénérations

Techniques d'aides à la régénération

- Afin de permettre l'installation des semis, décapage partiel (ou crochetage mécanique) du sol par zones 5 à 10 m². Cette opération a pour but d'éliminer la concurrence herbacée. Elle doit être réservée aux zones de replats et de faibles pentes.
- Plantations complémentaires par potet mécanique (si possible) avec des plants en godets.
 - ⚠ La protection contre le frotis et l'abrouissement du chevreuil est souvent indispensable.

La gestion sylvo-pastorale est traditionnelle dans ces peuplements

Bien aménager

- Favoriser le mélange des essences, avec notamment le maintien des feuillus comme accompagnement culturel (Érables, Hêtre, Frêne, Merisier).
- La progression du Sapin pectiné dans l'étage subalpin et le haut de l'étage montagnard, n'est pas souhaitable. Il faut favoriser le Mélèze en pratiquant les interventions suivantes :
 - extraction des portes graines de Sapin,
 - dégagement du Mélèze aux dépens du Sapin,
 - augmentation du diamètre des trouées de régénération.

GESTION RECOMMANDÉE



TRAITEMENT IRRÉGULIER



Ce traitement est applicable dans les meilleures stations, avec pour objectif la production de bois d'œuvre : maintien de l'irrégularité par bouquets, poursuite de la fermeture du couvert si le peuplement est lâche.

- Dépressage énergétique dans les bouquets denses ayant une hauteur moyenne de 3 à 5 mètres, ramenant la densité entre 800 et 1000 tiges par hectare.
- Éclaircie d'amélioration des bouquets d'arbres adultes, maintenant un facteur d'espacement (s%) de 25 à 30%.
- Extraction des arbres qui dominent les semis bien installés.
- Coupe des arbres ayant atteint un diamètre d'exploitabilité > 45 cm (40 cm dans l'étage subalpin).
- Création de trouées de régénération dans les peuplements denses et aide à la régénération des peuplements lâches par la réalisation de travaux dans les clairières existantes.

NON INTERVENTION



Ce traitement est applicable dans les cas suivants :

- ✓ objectif de protection sur fortes pentes,
- ✓ mauvaise station (Hauteur dominante à 100 ans < 15 mètres),
- ✓ haut de l'étage subalpin (zone de combat).

GESTION POSSIBLE

GESTION SYLVO-PASTORALE

✍ n°436010



L'apparition d'une régénération naturelle est favorisée par un pâturage intensif momentané (destruction de la strate herbacée). Une pratique pastorale équilibrée est ensuite favorable à son développement (contrôle de la végétation concurrente) à condition de respecter une période de mise en défens ou d'adapter la pression pastorale sur les zones de régénération acquise.

L'aménagement sylvo-pastoral est possible dans les conditions suivantes :

- ✓ dans les peuplements lâches, en maintenant ouvertes les clairières existantes par des travaux appropriés,
- ✓ dans les peuplements plus denses en pratiquant des trouées de 25 à 30 mètres de diamètre, dont la surface cumulée ne doit pas excéder plus du tiers de la surface du peuplement.

- Éclaircie des bouquets d'arbres adultes denses.
- Dépressage et élagage des bouquets d'arbres jeunes et denses.
- ⚠ Pas de pâturage dans les zones sensibles à l'érosion : on pratiquera une éclaircie modérée accompagnée d'une mise en défens.

TRAITEMENT RÉGULIER SUR PENTES FAIBLES

Possible dans les zones au relief favorable en effectuant des éclaircies au profit de la classe de diamètre dominante.

- Facteur d'espacement après éclaircie entre 25 et 30%.
- ⚠ attention à ne pas compromettre le développement des semis existants.

GESTION DÉCONSEILLÉE



TRAITEMENT RÉGULIER SUR FORTES PENTES

La futaie régulière est difficilement compatible avec des enjeux de protection souvent importants en cas de forte pente.

PLANTATION DE SAPIN OU D'ÉPICEA

Déconseillée compte tenu du très grand intérêt du Mélèze.

INTERDITS



COUPE RASE IMPORTANTE SUR FORTE PENTE

Sauf s'il existe une régénération acquise en sous-étage, la coupe rase est interdite sur plus de 1 hectare, si la pente est supérieure à 40%.

COUPE RASE, SANS ASSURER L'AVENIR (EN VERTU DE L'ART. L9 DU CODE FORESTIER)

Sauf opération de transformation programmée, la conduite de coupes rases sans mesure destinée à favoriser la régénération naturelle, peut aboutir à la constitution d'un peuplement dégradé qui mettra au mieux plusieurs décennies à se reconstituer.

A défaut d'une régénération naturelle constatée dans les 5 ans, la pérennité du peuplement devra être assurée artificiellement (boisement des vides).

EXPLOITATION DES SEULS ARBRES DOMINANTS

Pratique qui consiste à exploiter les seuls arbres dominants ne laissant que les tiges sans valeur d'avenir ou, lorsqu'il s'agit de régénérer le peuplement par coupe d'ensemencement, les tiges ne répondant pas à la définition de semencier.